



Procès-verbal de la Commission du personnel de l'Unil (CoPers)

---

Séance no 43 du lundi 07 mai 2012, 11h00, salle 3077 de l'Anthropôle

---

Présent-e-s

Mmes

Silvia Mancini  
Mathilde Falzone (prise du PV)

MM

Hugues Poltier (président)  
Micha Hersch  
André M. Kuhn  
Pierre Goloubinoff  
Christophe Mager  
Patrick Michaux

Excusé-e-s

Mme

Magdalena Burba  
Nadine Richon (vice-présidente)  
Patrizia Ponti

MM

Raphaël Célis  
Emmanuel Fernandes

---

**Ordre du jour**

- 1) **APPROBATION DU PV DU 23 AVRIL 2012 ..... 2**
- 2) **ORDRE DU JOUR DE LA RENCONTRE COPERS-DIRECTION DU 16 MAI 2012 ..... 2**
- 3) **DOSSIER « CHARGE(E)S DE COURS », SUITE ..... 3**
- 4) **SUIVI DES GROUPES DE TRAVAIL : QUESTIONNAIRE ..... 3**
- 5) **DIVERS ..... 4**

## Accueil

Monsieur Poltier souhaite la bienvenue à tout le monde. L'ordre du jour est accepté.

### 1) Approbation du PV du 23 avril 2012

Le PV du 23 avril va être envoyé à tous les membres et ils feront savoir si des modifications sont nécessaires.

### 2) Ordre du jour de la rencontre Copers-Direction du 16 mai 2012

Discussion de la proposition d'ordre du jour de la Direction.

Concernant le premier point, à savoir les **mesures de soutien à la recherche en faveur des PAST et MA**, un membre souligne un changement de la direction concernant la politique des overheads (redevances). Tous les professeurs en sciences fondamentales sont concernés et se retrouvent avec une certaine somme en moins.

Selon le président, ces questions de politiques budgétaires doivent être discutées avec le Conseil de l'Université car cela ne concerne pas la Copers. Il propose au membre de demander une audition au niveau de la Direction, par exemple au vice-recteur. Selon lui, c'est une situation spécifique de la Faculté de biologie et de médecine, car on a moins besoin d'équipements pour le personnel en Lettres par exemple. Il faudrait envisager une stratégie de faculté spécifique vis-à-vis de la direction.

Concernant le deuxième point ; à savoir la **nouvelle directive sur le remboursement des frais de déménagement**.

La discussion tourne autour d'une anticipation du contenu de la directive ; on évoque les besoins des nouveaux professeurs non-locaux : besoin de logement, d'équipements (en FBM tout particulièrement : importants, donc chers !).

La Copers a-t-elle des points à ajouter à cet OJ ?

Différents points sont évoqués (dossier « chargés de cours », publication de résumés des entretiens avec la Direction) qui sont abandonnés, prématurés ou inopportuns.

Il est convenu que la Copers parlera à la Direction de l'avancement des choses concernant la politique de communication de la Copers et du questionnaire en cours. Ainsi que de ses réflexions sur l'amélioration de la

politique de communication de la Copers.

### **3) Dossier « Chargé(e)s de cours », suite**

Il n'y a apparemment aucun cas problématique à signaler pour les Facultés des Lettres et de géosciences.

Un cas problématique est soulevé en Faculté de Théologie, que le président discutera avec les RH.

On attend des nouvelles du côté du droit et de HEC.

Du côté de FBM, il est relevé des cas de personnes qui sont PAT et chargés de cours. Or, sur un poste de PAT en principe il n'y a pas d'enseignements. Mais il arrive que certains aient quand même des charges d'enseignements donc ils ont à la fois le statut de chargés de cours et PAT.

Un autre membre souligne qu'il conviendrait peut-être de légaliser cette pratique, de permettre ce mélange entre administratif et enseignement.

Il en ressort que la situation n'est pas claire pour la commission et qu'un entretien de clarification avec les RH est nécessaire. A suivre donc.

### **4) Suivi des groupes de travail : questionnaire.**

Selon un membre, certaines questions sont trop négativement orientées dans le questionnaire Q-PAT.

Après discussion, une double nécessité est reconnue :

- De parvenir à une proposition ferme de questionnaire – prenant pour appui l'ancien et en effectuant un tri bien réfléchi
- Puis de vérifier sa pertinence auprès de partenaires institutionnels (Acidul, membres du corps professoral, membres du PAT) afin d'accroître les chances d'un accueil favorable par la communauté universitaire

**Nécessité, dans cette optique que, lors de la prochaine séance du 18 juin, la Copers puisse adopter de manière définitive le questionnaire.**

**Pour y parvenir, vos suggestions d'ajouts, de suppressions ou de modifications des items sont à adresser au groupe « questionnaire » (Patrick Michaux et Christophe Mager) pour le 12 juin au plus tard. Ils les feront ensuite circuler en vue de la séance du 18.**

**Merci d'avance de votre collaboration.**

## **5) Divers**

La Copers pourrait fixer une date pour début juin dans le but d'organiser une soirée entre les membres.

La prochaine séance de la Copers est le lundi 18 juin au Château de Dorigny.

La séance est levée à 12h28.